

Avis aux citoyens

Avenir de l'église de Notre-Dame-de-la-Merci

INVITATION À UNE CONSULTATION PUBLIQUE

En janvier et février 2020, les membres du conseil de fabrique de la paroisse Sainte-Famille-des-lacs et du conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci ont tenu des rencontres qui visaient à établir les bases de la cession de l'église de Notre-Dame-de-la-Merci et du presbytère à la Municipalité. Les revenus de la fabrique étant à la baisse depuis plusieurs années, l'avenir de l'église sous la responsabilité de la fabrique devenait difficile à supporter. La fabrique affirmait que d'ici 5 ans, elle aurait une décision difficile à prendre, soit celle de vendre ou de faire démolir l'église. Avec la pandémie, la décision devient encore plus pressante.

Il a donc été convenu que si la Municipalité procédait à l'acquisition de l'église pour la transformer en salle multifonctionnelle, les paroissiens et paroissiennes conserveraient le droit de pratiquer leur religion à cet endroit.

Dans la résolution du 27 mars 2020, visant une entente entre la fabrique paroisse Sainte-Famille-des-lacs et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, il est aussi résolu que le conseil municipal se réserve le droit de mettre fin à l'entente si une problématique majeure était soulevée lors de l'inspection des bâtiments effectuée par un expert. Il est aussi résolu que le conseil municipal procèdera à une consultation publique en ce qui concerne cette acquisition, avant de notariar la cession de ces immeubles.

La fabrique a procédé à une consultation publique le 16 février 2020 pendant laquelle il a été constaté que les personnes présentes étaient très majoritairement en faveur de la cession. Par la suite, elle a effectué des échanges avec l'archevêché et a ainsi obtenu l'autorisation de procéder à la cession. (Voir document-Résolution de la fabrique)

De son côté, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a donné un contrat à une firme d'ingénierie en structures afin d'évaluer l'état de l'église (phase 1).

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport daté du 20 septembre 2020. Il fut très surpris de constater que la structure de l'église nécessitait des travaux dont les matières premières sont évaluées à environ 250,000\$. Si on estime le coût de la main-d'œuvre à l'équivalent, le coût est estimé à environ 500,000\$.

Pour la Municipalité, il devenait très important d'avoir l'avis de la population avant d'aller de l'avant dans l'officialisation de la cession. Étant en confinement de la Covid-19 et qu'il était impossible de consulter la population en présentiel avec les mesures sanitaires en vigueur à l'automne 2020 et hiver 2021, un bref sondage fut mis sur le site internet de la Municipalité. Les questions étaient nombreuses et plusieurs personnes croyaient que la municipalité désirait détruire l'église, ce qui n'était évidemment pas le cas. La mairesse a alors mis en ligne une vidéo expliquant que le sondage était arrêté et que le conseil municipal attendrait des mesures sanitaires plus souples afin de réaliser une consultation publique en présentiel.

Afin de bien préparer la consultation publique, la Municipalité a présenté une demande de subvention à un programme de MAPAQ et a obtenu la somme de 24,512\$ pour faire effectuer par un architecte une étude préliminaire pour la mise aux normes et réfection de l'église (phase 2). Le projet inclut aussi des esquisses pour la section agrandissement" prévue pour accueillir les toilettes, le bistro, la cuisine, une petite loge et un espace de rangement.

Les travaux seront effectués en étapes selon les subventions reçues. Nous sommes présentement en procédure de demandes de subventions telles que :

- Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec. Montant maximum 750 000 \$ par projet. Mise de fonds municipale 25 %.
- Programme d'aide visant la protection du Patrimoine Immobilier. Entre 10 000 \$ et 500 000 par année. Mise de fonds municipale 40 %.
- Projet pour la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux. Montant maximum par projet 5 000 000 \$. Mise de fonds municipale 20 %.
- MAPAQ. Montant 25 000\$.

En juin dernier, la Municipalité retenait les services de Asselin Architecture, une firme en architecture de paysage et design urbain, afin de réaliser un concept d'aménagement paysager répondant aux orientations du plan particulier d'urbanisme (PPU), élaboré en étroite collaboration avec la population.

Les études et les analyses ayant été réalisées, la Municipalité souhaite maintenant entendre les citoyens sur le sujet.

C'est donc avec enthousiasme que la Municipalité vous convie à une séance de consultation publique où seront présentés les concepts préliminaires de transformation de l'église, l'estimation des coûts, les étapes de réalisation selon les subventions à obtenir...

Cette consultation aura lieu le 28 août 2021, à 9 h30, à l'église et vous devez vous inscrire en communiquant votre nom et adresse au bureau municipal avant le 25 août 2021, 16h.

Selon les normes sanitaires en vigueur, si le nombre de personnes est trop élevé, une deuxième séance aura lieu (à déterminer si requise).

Les questions et commentaires, à la suite de la rencontre, doivent être déposés lors des assemblées publiques du conseil.